
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 22 mars 2007
Séance tenue le 22 mars 2007

Résolution: CG07 0044

Résolution du conseil d'agglomération adressée au gouvernement du Québec relativement aux programmes AccèsLogis, Rénovation Québec, Revi-Sols, et au financement du soutien communautaire en logement social

Attendu que d'importants enjeux se posent à Montréal en matière d'habitation, en particulier pour répondre à la forte demande de logements sociaux, assurer la mixité sociale par une offre de produits résidentiels abordables, contrer l'exode des ménages familiaux, améliorer la salubrité d'immeubles locatifs et revitaliser les quartiers en difficulté;

Attendu que pour relever ces défis, la Ville de Montréal soutient les projets de plusieurs centaines d'organismes communautaires et de propriétaires et promoteurs privés, et ce par le biais de programmes québécois de subventions auxquels la Ville contribue financièrement, et entend continuer de contribuer;

Attendu que pour la période de 2006 à 2009, l'objectif montréalais est d'engager des subventions pour la réalisation de 5000 logements sociaux et communautaires, ainsi que pour la réalisation de 10 000 interventions touchant le parc résidentiel privé, soit la construction de nouveaux logements abordables, l'aide à l'accession à la propriété et l'aide à la rénovation du parc de logements abordables existants;

Attendu qu'en plus de leurs retombées sociales et urbaines majeures, ces interventions en habitation auront un effet de levier économique et fiscal indéniable, en engendrant à terme des travaux de construction et de rénovation totalisant 1,5 G \$ (un milliard et demi de dollars), avec un impact sur l'emploi de l'ordre de 17 000 années-personnes, et d'importants retours fiscaux au gouvernement du Québec;

Attendu que la nature des problématiques d'habitation demande une intervention soutenue pour obtenir des résultats structurants et durables;

Attendu également que plusieurs interventions de la Ville et des partenaires de développement résidentiel demandent à être planifiées et réalisées sur plusieurs années, notamment dans le cas des stratégies de revitalisation de quartier et lors du développement de grands sites comportant des cibles d'inclusion de logements sociaux ou d'unités abordables privées;

Attendu que le gouvernement fédéral a renouvelé le financement du Programme de remise en état des logements (PAREL) et accordé au Québec un budget destiné au logement abordable, deux mesures pouvant contribuer au financement de programmes québécois d'habitation;

Conditions pour l'atteinte des cibles montréalaises

Attendu que deux programmes québécois sont nécessaires pour l'atteinte des cibles montréalaises en habitation, soit :

- le programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis;
- le programme Rénovation Québec, qui permet la rénovation d'immeubles locatifs, l'intervention sur des immeubles insalubres, la construction de propriétés abordables et l'aide à l'accession à la propriété;

Attendu que ces programmes doivent être complétés par d'autres sources de financement lorsque les projets visent des sites ou bâtiments aux prises avec des problèmes de contamination, une situation fréquente en milieu urbain;

Attendu que nombre d'organismes sans but lucratif qui réalisent des projets de logement pour clientèles vulnérables ne disposent pas d'un cadre de financement stable qui leur permettrait d'assurer la prestation des services de soutien communautaire requis par ces clientèles, une situation qui limite grandement la capacité d'intervention de ces organismes et qui mine la stabilité résidentielle des occupants;

Il est proposé par M. Cosmo Maciocia

appuyé par M. Bob Benedetti

Et résolu :

que le conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec :

- 1- l'allocation à court terme de 1700 unités du programme *AccèsLogis*, et la poursuite subséquente de ce programme à un niveau correspondant aux besoins montréalais;
- 2- un engagement gouvernemental de 15 M \$ par année, pour les années 2007-2008 et 2008-2009, dans le *Programme Rénovation Québec* à Montréal, et la poursuite subséquente de ce programme à un niveau correspondant aux besoins montréalais;
- 3- la mise en place d'un programme d'aide à la décontamination, doté d'un volet résidentiel permettant de traiter les sols et les bâtiments recyclés en logements et financé à raison de 7,5 M \$ par année pour les années 2007-2008 et 2008-2009, et la poursuite subséquente de ce programme à un niveau correspondant aux besoins montréalais;
- 4- le financement adéquat, récurrent et spécifique de services de soutien communautaire dans les logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

15.01
/lc

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe par intérim

Signée électroniquement le 27 mars 2007